

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le mardi 14 novembre 2023 à 18 h, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX MORA Florence, MOUSIS Didier, HORROD Vanessa, DALEAS Annie, SIMON Lydie, DO COUTO Carlos, PANSIER-SOUCAZE Hélène, ARBERET Jean-Marc, SARTHOU Gérard, BIASON Catherine, ZINT Murielle, BLEAU-VERDIER Nathalie, CHAGOT Raymond, MÉSSÉGUÉ Martine, BLANC Stéphane, GUIET Hervé, LEPREUX Stéphane, RODRIGUEZ Karine, CATALOGNE Cyril, POIREL Isabelle, TRILLAUD Marie, BELLOCQ Rémi, MIEYAA Xavier, MAZILIÉ Eve, BOURDET Eric, GARCIA Patricia, FOUQUET Franck (arrivé à 18 heures 05), BENETEAU Valérie, MOLINA Audrey, BONNET Pascal

Absent(s) ayant donné procuration :

- Monsieur VILLEDIEU Arnaud a donné procuration à Madame THIEUX MORA Florence
- Monsieur GERMAIN Eric a donné procuration à Monsieur MOUSIS Didier

Secrétaire de séance : Madame Lydie SIMON

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Communication du rapport annuel d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées

Communication des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 1- Financement de la mise en souterrain de réseaux avenue du Moulin
- 2- Admission en non valeur de créances éteintes
- 3- Admission en non valeur de produits irrécouvrables
- 4- Versement de la prime exceptionnelle "pouvoir d'achat" aux agents communaux
- 5- Cadrage budgétaire
- 6- Attribution des marchés publics relatifs à l'entretien du patrimoine arboré de la commune
- 7- Avenant au marché public d'assurance "Flotte automobile"
- 8- Acquisition d'une parcelle boisée
- 9- Acquisition de parcelles en nature de voies et d'espaces verts
- 10- Modification de la régie d'avance du secteur social
- 11- Montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles lonsoises
- 12- Adhésion à un groupement de commandes intercommunal "relevés topographiques et travaux fonciers"
- 13- Tarif de mise à disposition temporaire d'une partie de parcelle communale
- 14- Mise à disposition gratuite d'un local communal aux associations "Comité de jumelage" et "Bal(l)ade littéraire"
- 15- Mise à disposition gratuite de l'Espace CHAMBAUD à l'association "Lous Caminayres" dans le cadre du Téléthon
- 16- Mise à disposition gratuite d'un local communal aux associations "Rugby Club Lonsois" et "Lons Section Paloise Rugby Féminin"
- 17- Autorisation de principe pour la mise à disposition gratuite de locaux à certaines associations et organismes non lonsois
- 18- Dénomination de voies communales
- 19- Dénomination de voies communales
- 20- Taux de prise en charge des frais de mission des agents

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Communication du rapport annuel d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées

Monsieur le Maire revient sur les différentes parties du rapport d'activités qui intéressent directement Lons.

En premier lieu, il aborde le développement économique avec un point sur les zones d'activités. Concernant Lonstechnord, il considère que ce parc d'activités en construction mais aussi le prochain pôle de santé voisin offrent à Lons une entrée de ville moderne et active. En ce qui concerne Induslons, il rappelle la démarche de requalification portée par la communauté d'agglomération avec les premières mise en œuvre opérationnelles qui sont annoncées pour 2023-2024, avec notamment la requalification de l'avenue Ampère. Il dit se réjouir de la dynamique actuelle des zones lonsoises et annonce un nouveau lotissement d'activités de 12 lots près de l'avenue Ampère.

Ensuite, il aborde l'équilibre social du logement au travers de deux programmes lonsois d'accession sociale à la propriété cités par le rapport d'activités. Il indique que l'un d'eux utilise le dispositif novateur du bail réel solidaire qui permet de découpler l'achat du bâti et du foncier et ainsi de réduire le budget de l'acquéreur.

Concernant la politique de la Ville, il en profite pour annoncer que le prochain contrat de ville ne financera plus les quartiers lonsois dit « de veille ». Dans ces conditions, il dit s'interroger sur la pertinence du maintien de Lons dans ce dispositif.

Il aborde ensuite les études et travaux réalisés dans le cadre de la compétence communautaire « Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations ». Il rappelle aussi le soutien communautaire au club « Lons Section Paloise Rugby Féminin Elite ».

En conclusion, il dit se féliciter de la collaboration générale qui prévaut entre la commune de Lons et la communauté d'agglomération.

Monsieur BOURDET rappelle que la communauté d'agglomération avait annoncé en décembre 2020 en séance du conseil municipal une opération d'aménagement d'Induslons avec un budget pluriannuel de 60 millions d'euros. Il s'interroge sur la concrétisation de cette annonce et pense que cette zone peut bénéficier d'une nouvelle dynamique, en partenariat avec des intercommunalités voisines comme celle de Lacq qui va accueillir de très importants investissements ces prochaines années. Il estime que cette zone souffre actuellement d'un défaut d'attractivité et qu'elle comporte encore des friches importantes.

Concernant le développement durable, il dit espérer que la commune s'implique activement dans l'élaboration du prochain Plan Climat de la communauté d'agglomération.

Il relève que le rapport d'activités annonce que le réseau cuivre d'Orange va être prochainement interrompu et que Lons et Billère vont être communes pilotes. A ce titre, il souhaite connaître les actions prévues pour sensibiliser les usagers dont les habitations sont encore raccordées à ce réseau cuivre.

Concernant Induslons, monsieur le Maire répond que la communauté d'agglomération ne s'est pas engagée à investir 60 millions d'euros avant la fin de la mandature actuelle. Monsieur le Maire réaffirme que cette zone connaît une réelle dynamique et que les investisseurs s'y intéressent d'autant plus que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal offre globalement peu d'espaces pour l'économie en cœur d'agglomération. Monsieur le Maire dit espérer que la friche emblématique des anciens abattoirs sera vendue par ses propriétaires.

Concernant l'arrêt du cuivre, il confirme l'arrêt du service à l'horizon 2026. Il rappelle que 70% des foyers lonsois sont actuellement fibrés. Il précise qu'Orange prévoit des actions de communication en direction des lonsois concernés mais aussi qu'une offre exclusivement téléphonique sera proposée aux abonnés.

Communication des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur BOURDET souhaite obtenir des informations sur la décision en date du 27 septembre 2023 relative à une procédure judiciaire en lien avec un accident de la circulation impliquant un agent communal.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un accident de la circulation provoqué par un agent qui a heurté avec un véhicule de service un cycliste durant un trajet professionnel.

Monsieur BOURDET souhaite savoir pourquoi la Caisse Primaire d'Assurance Maladie est partie prenante contre la commune.

Il lui est précisé qu'elle sollicite la commune de Lons pour le remboursement des frais médicaux de la victime.

1- Travaux de mise en souterrain des réseaux aériens avenue du Moulin

Monsieur MOUSIS précise que ces travaux portent sur la section entre Erckmann-Chatrian et le début de la voie verte et qu'ils seront suivis de travaux de réfection de chaussée mais aussi d'élargissement du trottoir Ouest pour faciliter la cohabitation des piétons et cyclistes.

Monsieur BOURDET demande s'il est prévue la réfection de la côte Luchereau suite aux récents travaux.

Monsieur MOUSIS rappelle l'objectif général de sécurisation du réseau électrique de ces travaux réalisés par Enedis. Il confirme qu'une remise en état après travaux sera réalisée par Enedis puis dans un second temps une réfection de l'ensemble de cette voie par la commune, avec une prise en compte des déplacements doux.

Adopté à l'unanimité

2- Admission en non valeur

Adopté à l'unanimité

3- Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Monsieur BOURDET remarque que la somme en jeu est conséquente (plus de 44 000€) et dit espérer que la Trésorerie de Lescar sera à l'avenir plus vigilante dans le suivi de ce type de dossiers.

Monsieur le Maire précise que 31 000€ proviennent d'une seule entreprise en liquidation judiciaire.

Adopté à l'unanimité

4- Principe et montants de la "prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire", versée aux agents territoriaux

Monsieur le Maire propose le versement de cette prime facultative, aux taux maximum, en une seule fois en décembre 2023.

Adopté à l'unanimité

5- Décision budgétaire modificative

Adopté à l'unanimité

6- Attribution des marchés relatifs à l'abattage, l'élagage et l'essouchement des arbres dans le cadre de l'entretien du patrimoine arboré de la commune

Adopté à l'unanimité

7- Avenant au marché "Assurance Flotte Automobiles de la ville de Lons"

Monsieur BOURDET indique que beaucoup de collectivités sont confrontés à de plus en plus de difficultés pour s'assurer. Sur ce contrat particulier, il propose que la commune investisse pour ses agents dans des formations de sensibilisation.

Adopté à l'unanimité

8- Acquisition par la commune d'une parcelle en nature de bois près du Chemin Barraqué

Monsieur BOURDET s'étonne de ne pas voir annexée une estimation du service des domaines. Il s'interroge également sur l'intérêt de ce chemin piétonnier et sur le fait qu'un emplacement réservé ne figurait pas au PLUi. Il demande à Monsieur le Maire si une réflexion est menée sur un éventuel projet, sachant qu'il avait été envisagé par un privé d'y créer une activité d'accrobranches.

Monsieur le Maire répond que la commune est venue précisément acheter cette parcelle pour garder le caractère public à cet espace boisé. Il indique que le prix d'achat de la parcelle s'élève à 6,78€ le m² et que le service des domaines n'a pas à être saisi dans ce type d'achat de faible montant. Il s'étonne des interrogations de monsieur Bourdet sur ce dossier au regard de l'intérêt de garder public un bois et de permettre une nouvelle liaison douce.

Adopté à l'unanimité

9- Acquisition par la commune de parcelles en nature de trottoir, allée du 11 mai 1944 et rue du Garigliano,

Monsieur BOURDET souligne que ce quartier et notamment la rue de Garigliano, mérite une réfection d'ensemble.

Monsieur le Maire dit partager cet avis. Il rajoute que cette réfection est financièrement très lourde mais qu'elle a été étudiée par les services et sera présentée aux élus.

Adopté à l'unanimité

10- Modification du périmètre des dépenses de la régie d'avance du secteur social

Adopté à l'unanimité

11- Fixation de la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques lonsoises

Adopté à l'unanimité

12- Adhésion au groupement de commandes "Relevés topographiques et travaux fonciers" dont le coordonnateur est la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées

Adopté à l'unanimité

13- Mise à disposition tarifée pour une durée de cinq mois à une société d'une partie de parcelle communale

Adopté à l'unanimité

14- Mise à disposition à titre gratuit du local de "l'ancienne bibliothèque municipale" rue des Écoles, aux associations "Comité de Jumelage de Lons" et "BAL(L)ADE LITTÉRAIRE" pour une durée de 3 ans

Adopté à l'unanimité

15- Mise à disposition à titre gratuit le 1er décembre 2023 de l'Espace James CHAMBAUD, à l'association Lous Caminayres, dans le cadre de l'organisation d'une pièce de théâtre en faveur du Téléthon

Monsieur BOURDET donne des précisions sur cette pièce de théâtre et félicite l'association pour cette initiative.

Adopté à l'unanimité

16- Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition à titre gratuit des locaux situés au complexe Sportif Georges MARTIN, aux associations Lons Section Paloise Rugby Féminin et Rugby Club Lonsois pour une durée de 5 ans

Adopté à l'unanimité

17- Mise à disposition à titre gratuit de locaux et terrains extérieurs communaux, aux associations non lonsoises à but non lucratif et aux personnes morales de droit public organisateurs d'évènements caritatifs ou d'intérêt général dans les domaines de la santé, du social, des sports scolaires et adaptés.

Adopté à l'unanimité

18- Dénomination de voies nouvelles au "Domaine du Mansengou", chemin des Vignes/ avenue de Pau :

Adopté à l'unanimité

19- Dénomination d'une voie nouvelle au lotissement « Les Berges du Gave », avenue André Marie Ampère

Adopté à l'unanimité

20- Actualisation du taux de prise en charge des frais de mission des agents

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, monsieur le Maire lève la séance à 18 h 55.

Secrétaire de séance

Lydie SIMON



Le Maire,
Président de séance.



Nicolas PATRIARCHE

P.Y.R. ATLANTIQUE